

# Lou's 222 Metal Polish

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 05/03/2016 Date de révision: 05/03/2016 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Lou's 222 Metal Polish  
Code du produit : 560222

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Cire pour surfaces de métal non peintes de véhicules et n'importe quels objets de métal

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lou's 222 Polishing & Cleaning Products Inc.  
331 - 41 Avenue NE  
Calgary, AB T2E 2N4 - Canada  
T 1-800-799-8916  
[info@lous222.com](mailto:info@lous222.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 403-774-4083

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Flam. Liq. 2  
Acute Tox. 4 (Orale)  
Acute Tox. 4 (Cutanée)  
Acute Tox. 4 (Inhalation)  
Skin Irrit. 2  
Eye Irrit. 2A  
Repr. 1B  
STOT SE 1  
STOT SE 3  
STOT RE 2  
Asp. Tox. 1

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence (GHS) :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir les emballages bien fermés. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains minutieusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de

# Lou's 222 Metal Polish

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clé. Éliminer le contenu et le récipient selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

59 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par ingestion inconnue

63 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par contact cutané inconnue

63 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par inhalation inconnue

## RUBRIQUE 3: Composition/ information sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Non applicable.

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Solvant Stoddard	(n° CAS) 8052-41-3	47.05
Toluène	(n° CAS) 108-88-3	11.77
Méthanol	(n° CAS) 67-56-1	10.59
Oxyde d'aluminium	(n° CAS) 1344-28-1	7.06
Huile de pin	(n° CAS) 8002-09-3	1.41
Méthyléthylcétone	(n° CAS) 78-93-3	1.18
Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2	0.22

## RUBRIQUE 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Si l'aspiration de gaz est faite, emmenez la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, se rincer immédiatement abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si cela est simple à faire, retirez les lentilles de contact si vous en portez. Si l'irritation persiste, demander une assistance médicale.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Nocif par inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Des vapeurs peuvent causer des narcoses, une respiration difficile, des étourdissements, la somnolence, l'inconscience et éventuellement la mort.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les autres symptômes sont similaires à ceux qui apparaissent dans les cas d'inhalation et d'ingestion.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. L'ingestion peut causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, une acidose métabolique, un coma, des crises convulsives. En cas d'ingestion, risque de cécité.

# Lou's 222 Metal Polish

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

## RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.  
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éliminez toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

### 6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Procédés de nettoyage : Paillez le matériau et placez le dans un contenant de disposition. Ventilez la zone.

### 6.3. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

## RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. N'avalez pas le produit. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Mesures d'hygiène : Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez les mains avant de manger, boire ou fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
Conditions de stockage : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserve dans un endroit frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Solvant Stoddard (8052-41-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	2900 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	500 ppm
IDLH	US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	20000 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	350 mg/m <sup>3</sup>

# Lou's 222 Metal Polish

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Solvant Stoddard (8052-41-3)</b>		
NIOSH	NIOSH REL (limite) (mg/m <sup>3</sup> )	1800 mg/m <sup>3</sup>

  

<b>Toluène (108-88-3)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (ppm)	300 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	500 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	100 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	560 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	150 ppm

  

<b>Méthanol (67-56-1)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	6000 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	260 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	200 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	325 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	250 ppm

  

<b>Oxyde d'aluminium (1344-28-1)</b>		
ACGIH	Non applicable.	
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale) 5 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)

  

<b>Huile de pin (8002-09-3)</b>		
ACGIH	Non applicable.	
OSHA	Non applicable.	

  

<b>Méthyléthylcétone (78-93-3)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	300 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	3000 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	590 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	200 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	885 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	300 ppm

  

<b>Hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>		
ACGIH	Limite ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
IDLH	US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH	NIOSH REL (limite) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

# Lou's 222 Metal Polish

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.
Protection des mains	: Porter des gants résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintient les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres informations	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Émulsion
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 68.5 °C (155.3 °F)
Point d'éclair	: < -6 °C (<21.2°F)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 0.00 - 1.44 cSt (@ 40 °C/104 °F)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable sous des conditions d'entreposage normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation.

# Lou's 222 Metal Polish

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants. Acides. Des matériaux alcalines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter: des oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Lou's 222 Metal Polish	
DL50 orale rat	> 300 mais ≤ 2000 mg/kg (calculée en utilisant les valeurs ETA)
DL50 cutanée lapin	> 1000 mais ≤ 2000 mg/kg (calculée en utilisant les valeurs ETA)
CL50 inhalation rat	> 10 mais ≤ 20 mg/l/4h (calculée en utilisant les valeurs ETA)

Toluène (108-88-3)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12000 mg/kg
CL50 inhalation rat	12.5 mg/l/4h

Méthanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	6200 mg/kg
CL50 inhalation rat	22500 ppm/8h

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

Huile de pin (8002-09-3)	
DL50 orale rat	3200 mg/kg

Méthyléthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	2483 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	11700 ppm/4h

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toluène (108-88-3)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires. Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Symptômes/lésions après inhalation : Nocif par inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Des vapeurs peuvent causer des narcoses, une respiration difficile, des étourdissements, la somnolence, l'inconscience et éventuellement la mort.  
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau. Les autres symptômes sont similaires à ceux qui apparaissent dans les cas d'inhalation et d'ingestion.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

# Lou's 222 Metal Polish

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. L'ingestion peut causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, une acidose métabolique, un coma, des crises convulsives. En cas d'ingestion, risque de cécité

### RUBRIQUE 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Lou's 222 Metal Polish

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Lou's 222 Metal Polish

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

### RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédérale. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Département du transport (DOT) et Transport des Marchandises Dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences du DOT et TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN1993  
Désignation officielle de transport (DOT/TMD) : Liquide inflammable, n.s.a. (Solvant Stoddard, Toluène, Méthanol)  
Classe (DOT/TMD) : 3  
Étiquettes de danger (DOT/TMD) :



Groupe d'emballage (DOT/TMD) : II

#### Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.  
Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit sont inscrits à ou exclus de l'inventaire de le Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances).

##### Toluène (108-88-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1.0 %
--	-------

# Lou's 222 Metal Polish

## Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### Méthanol (67-56-1)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1.0 %
---	-------

### Aluminium (trioxyde de di-) (1344-28-1)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1.0 % (fibreux)
---	-----------------

## 15.2. Réglementations des Etats – E.-U.

### Lou's 222 Metal Polish

Réglementations nationales ou locales	Ce produit contient des produits chimiques reconnus dans l'État de Californie comme étant susceptible de causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur
---------------------------------------	--

## RUBRIQUE 16: Autres renseignements

Date d'émission : 05/03/2016  
Date de révision : 05/03/2016  
Autres informations : Aucun(e).

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*